Image not found or type unknown

prise en charge des indemnités chomage?

Par **houne**, le **20/11/2008** à **15:12**

Bonjour,

Après avoir travaillé pendant 3 ans comme contractuel d'un établissement public administratif de l'état, j'ai été embauché en CDI dans le privé. Mais après 9 mois de bons et loyaux services, je vais faire l'objet d'un licenciement économique (liquidation judiciaire). Je voudrais savoir qui aura la charge de me verser les indemnités de chomage puisque sur les 36 derniers mois, c'est dans le public que j'ai la plus grande ancienneté.

Merci par avance de vos réponses
Houne

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés